



**ETANCHEIFICATION
D'UNE RESERVE DE
STOCKAGE DE
130M3**

**Adoption de l'assistance
à membre de la
Fédération des Alpages
de l'Isère**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2020/05

L'an deux mil vingt, le trois février, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix

Date de convocation du Conseil municipal : 24 janvier 2020

PRESENTS : MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, VIN Daniel

ABSENTS : PINATEL François

Secrétaire de séance : BEAUME Hugues

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'Assistance à Membre de la Fédération des Alpages de l'Isère pour le projet de réalisation pastorale suivant :

Etanchéification d'une réserve d'eau de 130m3 – programmation 2020

Cette assistance à Membre se décompose en 2 phases d'intervention :

- Phase 1 : émergence et précisions techniques, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet pour un montant de 594 € net de taxes.
- Phase 2 : suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics obtenus pour un montant de 396 € net de taxes.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les montants de ces interventions sont inclus dans le montant éligible aux crédits publics ; les justificatifs acquittés des dépenses seront donc joints à la demande de versement de la subvention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le principe de recourir à cette Assistance à Membre proposée par la FAI,

MANDATE Monsieur le Maire afin de mettre en œuvre la phase 1 du projet et à signer les pièces afférentes,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches relatives à la mise en œuvre de la phase 2 et à signer les documents nécessaires, suite à l'accusé de réception du dossier par les financeurs.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

